

L'observatoire numérique 2017

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

PAR LE THINK TANK RENAISSANCE NUMÉRIQUE — février 2017

QUI POUR UNE FRANCE NUMÉRIQUE ?

Les mesures des candidats
sur l'éducation et le numé-
rique

2017

Récapitulatif des propositions en matière d'éducation,
d'enseignement supérieur et de recherche des principaux candidats

Candidat	Propositions éducation	Propositions numériques	Total
François Fillon	31	133	778
Benoît Hamon	1	18	345
Emmanuel Macron	2	85	588
Marine Le Pen	0	10	144
Jean-Luc Mélenchon	1	31	-

François Fillon

Sur 133 propositions numériques, 31 concernent l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

- Mettre le numérique sous la responsabilité du chef d'établissement et de son équipe pédagogique.
- Encourager l'open data entre établissements, collectivités territoriales, Etat.
- Développer une relation participative avec les parents.
- Créer de nouveaux contenus pédagogiques numériques et développer les manuels scolaires au format digital.
- Introduire des spécialistes des outils numériques pour travailler avec les enseignants.
- Développer le recrutement d'enseignants en informatique, c'est-à-dire de niveau master en informatique avec la mise en place d'un CAPES Informatique.
- Introduire dans les épreuves d'admission de CAPES, CAPET et CAPEPS la possibilité pour le candidat de défendre des projets pédagogiques appuyés sur les méthodologies numériques contributives.
- Ouvrir les postes à d'autres enseignants potentiels comme les élèves ingénieurs en alternance, les chercheurs, les ingénieurs informaticiens et les codeurs.
- Enseigner à l'école primaire, les rudiments de la pensée informatique en mode connecté et non connecté.
- Enseigner l'informatique au collège et introduire l'apprentissage de la programmation, du codage et de l'algorithmique sur le temps alloué à la technologie.
- Enseigner l'informatique à tous les élèves de toutes les filières du lycée, en commençant par généraliser rapidement l'option Informatique et Sciences du Numérique.
- Fixer un objectif de 80% de la dépense en numérique éducatif décidée et gérée localement par l'établissement.
- Construire le cadre d'une transparence et d'une gouvernance partagée entre les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et le Ministère de l'Education nationale autour des données produites par les uns et les autres.
- Clarifier les rôles respectifs de l'édition publique et privée et développer des plateformes de services et de fonctionnalité combinant ressources gratuites et payantes.
- Faire des sites Web des établissements des points d'entrée dans la vie scolaire.
- Passer de l'espace numérique de travail (ENT) réservé au travail scolaire à un espace numérique d'échanges (ENE).
- Inciter parents et élèves à décrire régulièrement le travail et les découvertes faites à la maison (exercices sur le web, publications personnelles etc.).
- Enseigner et valoriser la recherche documentaire intelligente sur Internet afin d'aller au-delà du simple copier/coller sur Wikipedia.
- Favoriser l'outil numérique donne accès à un autre mode d'apprentissage, au cours des 5 prochaines années, au moins 25% des manuels scolaires passent au format digital. La réduction du budget des manuels scolaires papier permettrait de lancer un programme d'achat de contenus pédagogiques numériques. Cela créera un

marché pour les start-ups du secteur tout en développant des plateformes combinant ressources gratuites et services payants.

- Développer le portail « école directe » pour l'enseignement primaire déjà mis en place par certaines écoles privées pour permettre aux parents de s'impliquer et de trouver les ressources nécessaires au suivi de l'apprentissage de leur enfant.
- Affirmer l'objectif de former de futurs acteurs d'une société française moderne en musclant et en revoyant les programmes, dont le numérique, au collège.
- Créer et utiliser effectivement les technologies numériques pour entraîner les élèves à organiser leur emploi du temps personnel, à approfondir leurs connaissances, à correspondre avec leurs professeurs, à préparer certains cours, à pratiquer plus intensément les langues étrangères notamment par des échanges directs avec des classes d'autres pays, à découvrir des œuvres d'art (ce qui contribuerait à renouveler l'éducation artistique et culturelle, par exemple en apprenant aux élèves à regarder un tableau représentant une scène historique) et à connaître des métiers. Le cours se tiendra d'une autre manière lorsque des ressources numériques pourront être mises à disposition des élèves à la maison et en classe.
- Faire appel à des spécialistes de l'utilisation pédagogique des outils numériques pour travailler par vacation dans les établissements pour aider les professeurs à enseigner le numérique
- Inscrire dans le programme et les cours de la plupart des disciplines un module dédié aux techniques de cybersécurité et d'exploration de données (data mining).
- Maintenir l'excellence française dans le domaine de la formation d'ingénieurs et veiller à développer encore plus largement ces cursus
- Conditionner l'octroi de subventions publiques aux universités et aux centres de recherche à la mise en place de clusters ou micro-clusters
- Encourager la dimension entrepreneuriale doit être encouragée, s'appuyant en cela sur les expériences déjà menées dans certains établissements (junior entreprises) ou encore sur les suggestions qui ont pu être formulées par la Conférence des Grandes Ecoles et qui doivent retenir l'attention.
- Former des professeurs spécialisés et enseigner l'informatique avec une démarche ciblée et adaptée dans chaque cycle
- Intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes de technologie et d'économie, dans le secondaire.
- Promouvoir les Junior Entreprises, à l'université, avec l'objectif d'une Junior Entreprise au moins dans chaque université
- Enseigner l'informatique à l'école primaire (rudiments de la pensée informatique en mode connecté et non connecté), au collège (apprentissage de la programmation, du codage, l'algorithmique sur le temps alloué à la technologie) et au lycée (généraliser l'option Informatique & Sciences du Numérique).

Benoît Hamon

Sur 18 propositions numériques, un concerne l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

- Mettre en place un grand plan de formation continue des enseignants : Mettre en œuvre un grand plan de formation continue des enseignants pour une école de l'égalité. En fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation. Les enseignants seront formés à la personnalisation des apprentissages, à la différenciation pédagogique et à l'usage pédagogique du numérique.

Emmanuel Macron

Sur 85 propositions numériques, 2 concernent l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

- Nous renforcerons l'individualisation des apprentissages en développant des supports numériques et des applications adaptées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques ; les enseignants seront formés à cette fin.
- Pour éclairer nos étudiants sur leur choix d'orientation, nous exigerons que chaque établissement de l'enseignement supérieur publie en toute transparence les taux de réussite et les débouchés professionnels, par formation, de ses anciens étudiants.

Marine Le Pen

Sur 10 propositions numériques, aucune ne concerne l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

Jean-Luc Mélenchon

Sur 31 propositions numériques, une concerne l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

- Développer les espaces publics numériques ainsi que des programmes d'enseignement et de formation à la « culture numérique », ambitieux et pérennes à l'école et l'université.